

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice 23

De présents 17

De votants 23

OBJET

Subventions aux associations
Année 2024

Date de la convocation : 28/03/24

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 1

Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, Mme COURSEAUX Estelle, M. PETIT Jean Luc, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. Didier CARPENTIER, M. RUCHOT Éric, Mme MATS Anik, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles
Mme PRUVOST Gisèle qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine
Mme DELPLANQUE Sophie qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON LECLUZE Amélie

Secrétaire : M. NAVARRO Julien

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29.

VU l'avis formulé par la Commission des Finances du 23 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'individualiser le montant global des subventions inscrites au budget 2024,

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PAR 22 VOIX POUR et 1 CONTRE
(M. VAUCHELLE Patrick)

DECIDE de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2024 (tableau joint en annexe)

PRECISE QUE

M. Julien NAVARRO ne participe pas au vote pour la subvention accordée au JUDO JUJITSU CLUB

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240408-09AVRIL24_06-DE

M. Didier CARPENTIER ne participe pas au vote pour la subvention accordée aux JARDINS DE JULIA

M. Jean-Pierre MARCHAND ne participe pas au vote pour la subvention accordée aux JARDINS FAMILIAUX

Mme Djamila MOKRI ne participe pas au vote pour la subvention accordée au GOUT DES AUTRES

PRECISE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget 2024

Fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 060-216003715-20240408-09AVRIL24_06-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

